

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 176 (2019)

**Artikel:** Sion, Sous-le-Scex (Valais, Suisse) : III, Développement d'un quartier de la ville antique  
**Autor:** Haldimann, Marc-André / Paccolat, Olivier / Andenmatten, Romain  
**Kapitel:** II: Découvertes de l'époque romaine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1036601>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

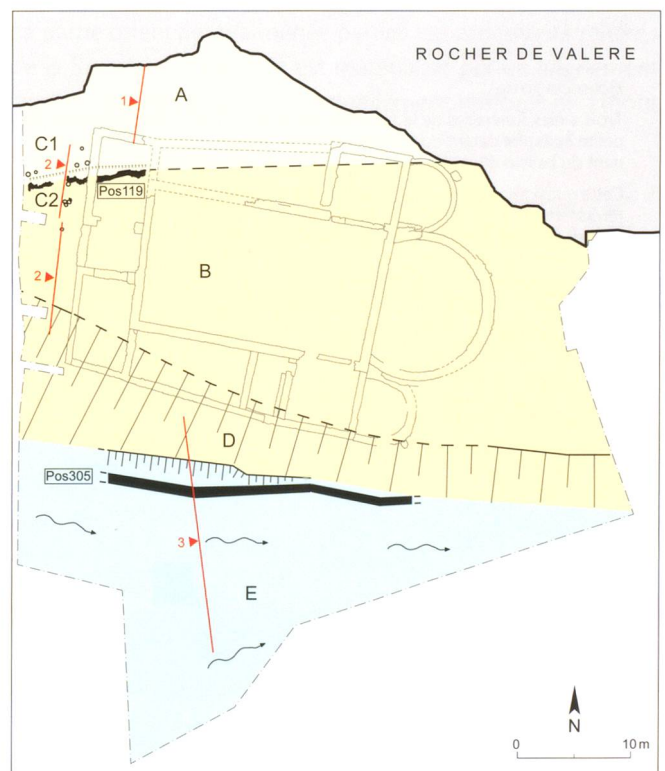
## II. DÉCOUVERTES DE L'ÉPOQUE ROMAINE

Apparus en avril 1957, les vestiges romains progressivement mis au jour jusqu'en 2000 sont présentés géographiquement d'ouest en est. Afin de les situer dans le temps et l'espace, leur description débute par les découvertes de « Sous-le-Scex ouest » (chap.II.1), celles de « Sous-le-Scex est » (chap.II.2) et de la « rue du Scex » (chap.II.3) pour clore par les vestiges sous l'immeuble de « La Rochelle » (chap.II.4).

### II.1 TERRASSES ET ZONE INONDABLE À « SOUS-LE-SCEX OUEST »

Dans le secteur de « Sous-le-Scex ouest » (voir Fig.3 (p.14), 1), les compléments de fouille effectués autour de la basilique en 2000 ont permis de préciser la topographie ancienne du terrain au pied du rocher de Valère et de mettre en évidence l'existence de deux secteurs morphologiques distincts ; ils apportent un nouvel éclairage sur les aménagements successifs au fil du temps.

Le premier secteur comprend une terrasse naturelle (Fig.9, A-B) au pied du rocher, dont l'existence a fortement influencé l'occupation humaine, toutes périodes confondues. Situé au sud de ce replat, le second secteur est une vaste zone inondable, affectée par les débordements répétés de la Sionne jusqu'au terme de l'époque romaine, avant d'être progressivement comblée par les dépôts fluviatiles ; cette zone est finalement nivelée par les remblais liés à l'exhaussement du cimetière de l'église funéraire du Haut Moyen Âge.



**Fig.9** – Sion, « Sous-le-Scex ouest ». Plan des vestiges romains. **A.** «Terrasse haute», **B.** «Terrasse basse», **C1.-C2.** Aménagements, **D.** Talus de la terrasse et berge (Pos305), **E.** Zone inondable (Sionne). En rouge, coupe illustrée en Fig.11 (p.20). En filigrane, la basilique funéraire du Haut Moyen Âge.

## II.1.1 TERRASSE ADOSSÉE AU ROCHER (1<sup>er</sup> – 3<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)

Cette terrasse, dont l'existence est antérieure à l'époque historique<sup>15</sup>, est située au pied d'un léger renforcement de la falaise de Valère. Cette dernière la protège au nord-ouest des débordements de la Sionne tout en offrant d'excellentes conditions d'occupation. Orientée plein sud, elle est observée sur 50 m de long ; son extension est-ouest demeure toutefois inconnue car elle dépasse les limites de la zone fouillée. Sa largeur moyenne, comprise entre 20 et 25 m, est relativement constante. Au 2<sup>e</sup> siècle après J.-C., sa limite est matérialisée par un talus ; situé sous l'emprise de la future église funéraire, il forme une berge (D) bordant la zone inondable.

Hormis les éléments romains réutilisés en position secondaire dans la nécropole du Haut Moyen Âge<sup>16</sup>, les seuls vestiges conservés sont concentrés dans la partie nord-ouest de la zone ouverte<sup>17</sup>. Ils sont associés à un muret de terrasse en pierres sèches (Pos119) observé sur une quinzaine de mètres de long sous l'angle nord-ouest de la basilique (Fig. 9, Fig. 10, Fig. 12). Il délimite deux replats étagés au pied du rocher, soit une « terrasse haute » (A), située directement sous la falaise et dont la largeur n'excède pas 8 m au maximum, et une « terrasse basse » (B), beaucoup plus large, comprise entre le muret Pos119 et la rupture de pente marquant le bord du replat. Sur la terrasse supérieure, quelques trous



Fig. 10 – Sion, « Sous-le-Sceux ouest ». Plan détaillé des vestiges romains dans la partie ouest du secteur.

<sup>15</sup> HONEGGER 2011.

<sup>16</sup> Trois stèles funéraires de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle, un fragment d'une petite épitaphe datant du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> siècle, ainsi que quatre dalles provenant du bassin d'une fontaine monumentale. Voir *infra*, chap. V.

<sup>17</sup> Cette quasi absence de structures résulte sans doute des travaux de terrassement générés par la construction de la basilique funéraire du Haut Moyen Âge, qui ont détruit les aménagements antérieurs.

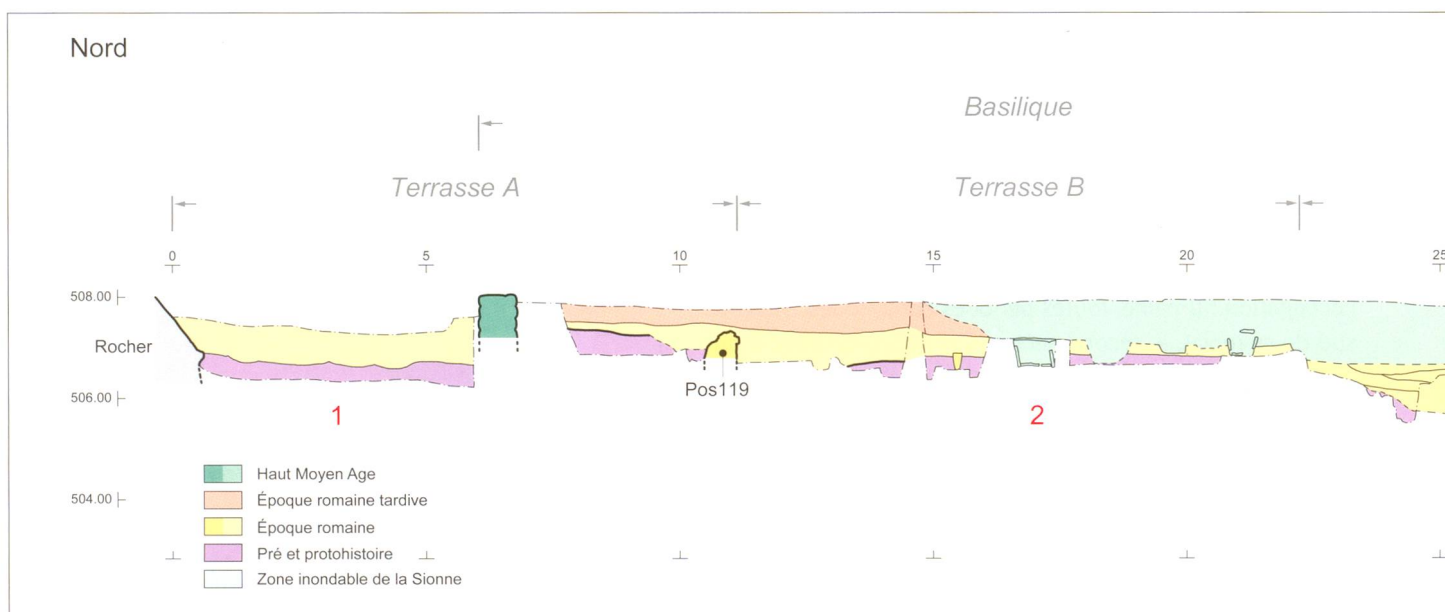
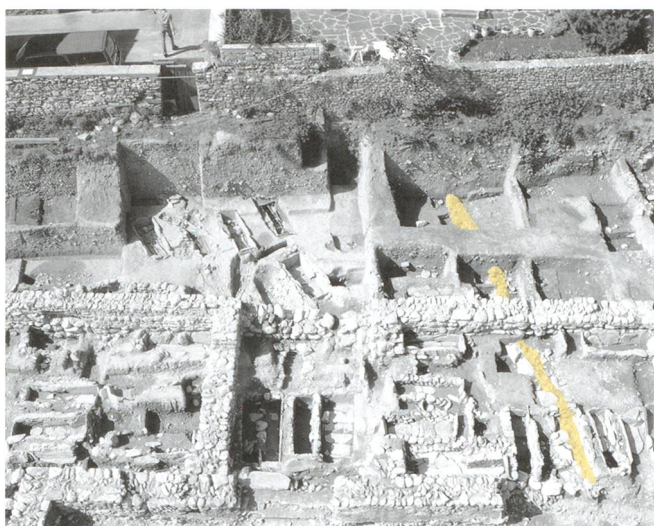


Fig. 11 – Sion, « Sous-le-Sceux ouest ». Coupe stratigraphique schématique N-S (Rocher – Sionne). Situation, voir Fig. 9 : les numéros 1 à 3, en rouge, correspondent aux différents segments de la coupe.



**Fig.12** – Sion, « Sous-le-Scex ouest ». Le mur de terrasse romain Pos119 (en jaune) se distingue entre les tombes et sous les murs de la basilique funéraire du Haut Moyen Âge. Vue de l'est.

de poteau dessinent un bâtiment d'orientation et de plan indéterminé (C1). Matthieu Honegger signale également pour l'époque romaine la présence d'une fosse et d'un foyer aménagé contre le rocher<sup>18</sup>. Leur localisation ne peut malheureusement pas être précisée. Sur la terrasse inférieure, l'occupation romaine se prolonge comme semblent l'attester deux trous de poteau et un ensemble de fosses (C2).

### II.1.2 ZONE INONDABLE

La terrasse est délimitée au sud par une vaste zone inondable (E) dont l'extension déborde des limites de la fouille (Fig.11). Elle est affectée tout au long de l'époque romaine par les crues et débordements répétés de la Sionne voisine. Les dépôts grossiers issus de crues torrentielles prédominent largement, en alternance avec des passées d'alluvions fines (limons) marquant un régime des eaux plus calme. Les différents bras de la rivière se succédant au pied de la terrasse durant l'époque romaine ne varient guère dans leurs tracés<sup>19</sup>. En raison du comblement de la zone inondable par les dépôts fluviatiles, les chenaux les plus récents empiètent progressivement sur l'ancienne berge romaine dès les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècles (D).

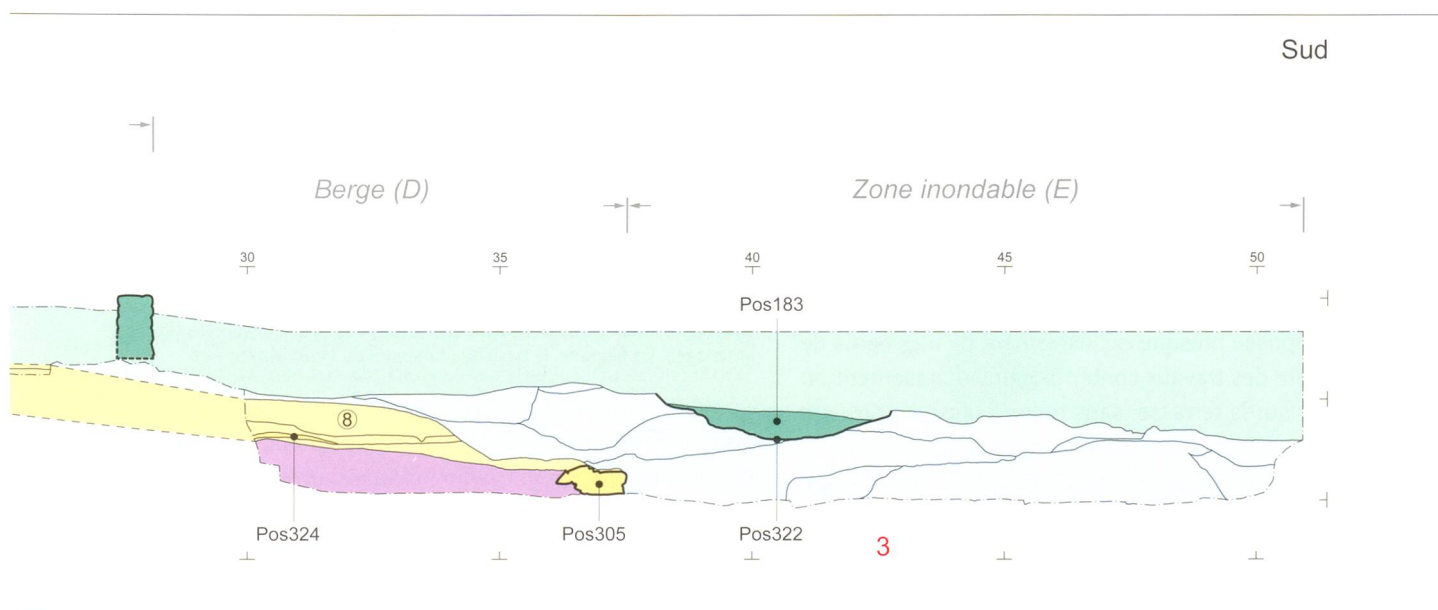
### II.1.3 AMÉNAGEMENTS DE BERGE DE L'ÉPOQUE ROMAINE (1<sup>er</sup> – 2<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)

Malgré ces alluvionnements importants et le caractère érosif des chenaux longeant la berge, on note une relative stabilité de la terrasse durant toute l'époque romaine grâce aux travaux entrepris dès le Haut-Empire pour renforcer le bord du replat, au point de contact avec la zone inondable.

Une première digue en pierres sèches est repérée sur 25 m de long (Pos305) ; elle est mieux préservée à l'ouest que dans sa partie orientale, malmenée par les débordements réitérés de la Sionne. Cet ouvrage est matérialisé par un alignement continu de gros boulets, ponctuellement renforcé en amont

<sup>18</sup> HONEGGER 2011, p. 111. Il est possible que cette terrasse ait déjà été occupée à la fin de l'âge du Fer : voir DAYER *et al.* 1991.

<sup>19</sup> Il est toutefois impossible de préciser dans quelle mesure ces tracés de chenaux successifs correspondent au bras principal de la rivière ou à des bras divergents et secondaires.





**Fig. 13** – Sion, « Sous-le-Scex ouest ». Coupe de terrain de la digue Pos305 d'époque romaine et des alluvions fines qui se sont déposées sur le talus de la berge. Vue de l'ouest.



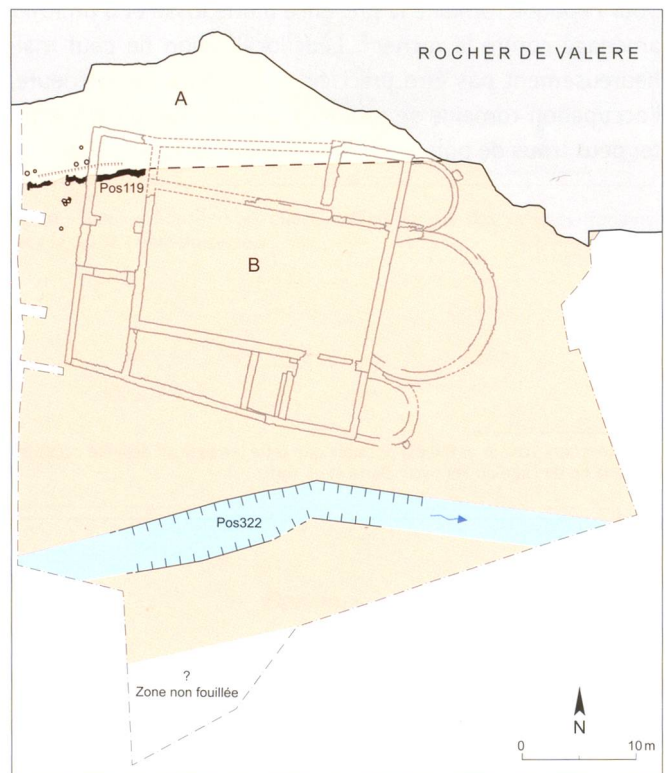
**Fig. 14** – Sion, « Sous-le-Scex ouest ». Coupe de terrain du mur de digue Pos305 et la planche de cuvelage Pos202. Vue de l'ouest.

par un véritable massif de pierres formant le blocage arrière (**Fig. 13**). Vierge de tout mobilier, il est directement scellé par des alluvions fines (limons) qui livrent du matériel céramique du 2<sup>e</sup> siècle après J.-C.

Un cuvelage de planches attesté par un négatif de bois vertical (**Pos202**), recoupant les limons de débordement et scellant l'état initial de la digue, matérialise une réfection : il remplace un segment de boulets (**Fig. 14**). Cette réparation est clairement postérieure à l'empierrement, même si des tronçons de l'aménagement originel ont pu perdurer. La datation effectuée sur le bois du cuvelage place cette réfection entre le milieu du 1<sup>er</sup> et la première moitié du 3<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.<sup>20</sup>. Sur le talus de la berge, une couche de démolition (**Pos324**) composée presque exclusivement de fragments de mortier suggère des travaux contemporains d'arasement ou de démolition sur la terrasse, sans qu'on puisse en préciser la nature.

## II.1.4 COMBLEMENT PROGRESSIF DE LA ZONE INONDABLE (2<sup>e</sup>–4<sup>e</sup> s.)

Les dépôts fluviatiles scellant la réfection en bois de la berge sont caractérisés par une succession de nappages torrentiels épais et grossiers (**Fig. 11, 8**)<sup>21</sup>, en fort contraste avec les alluvions fines (limons) antérieures. Ces sédiments, qui livrent du mobilier céramique des 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> siècles, affectent toute la zone inondable en entraînant progressivement l'exhaussement de son niveau. Ils indiquent une nette aggravation des phénomènes de crues, voire un régime du cours d'eau devenu torrentiel au fil de l'Antiquité tardive. Ainsi, des bras divergents de la Sionne fluctuent désormais directement au pied de la terrasse en débordant occasionnellement sur le talus de la berge. L'accumulation des dépôts torrentiels au gré des crues successives va entraîner une élévation progressive du terrain à l'emplacement de la zone inondable et, finalement, sa disparition dans le courant du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> siècle (**Fig. 15**).



**Fig. 15** – Sion, « Sous-le-Scex ouest ». Plan des vestiges d'époque romaine tardive. La terrasse (B) a été agrandie vers le sud et une meunière (Pos322) aménagée. En filigrane, la basilique funéraire du Haut Moyen Âge.

<sup>20</sup> Universiteit Utrecht. Faculteit Natuur- en Sterrenkunde. R.J. Van de Graaf laboratorium. Calibrated date : 1866 +/- 37 BP, soit **69-236 AD** (2 sigma). Calibration: OxCal v4.3.2 Bronk Ramsey (2017) ; r: 5; IntCal13 atmospheric curve (Reimer et al. 2013)

<sup>21</sup> Il s'agit de dépôts fluviatiles graveleux et caillouteux, caractéristiques d'un régime torrentiel marqué.

### II.1.5 CANAL DE DÉRIVATION TARDIF POS322 (4<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> s.)



**Fig. 16** – Sion, « Sous-le-Scex ouest ». Canal de dérivation Pos322 (vidangé) avec remplissage de pierres sur une partie de son parcours (Pos183) pour servir de rampe d'accès à la basilique funéraire du Haut Moyen Âge. Vue de l'ouest.

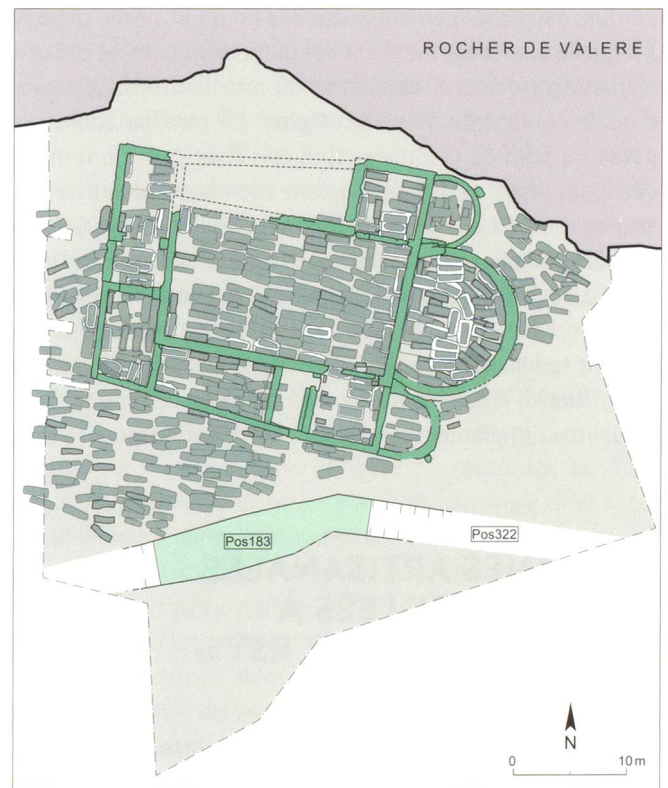
Entre l'époque romaine tardive et le début du Haut Moyen Âge, un large fossé est-ouest (**Pos322**) est creusé dans les sédiments torrentiels comblant la zone inondable. De section en forme d'auge, sa profondeur moyenne est d'environ 0,80 m pour une largeur minimale de 3,50 m à son niveau d'ouverture<sup>22</sup>. Ne respectant pas l'orientation de la dynamique sédimentaire ni le pendage général du cône de la Sionne, il ne peut être d'origine naturelle. Repéré sur une trentaine de mètres, il se poursuit au-delà de la limite de fouille, en direction du site de « Sous-le-Scex est » (**Fig. 15**, **Fig. 16**). Son tracé semble suivre une courbe de niveau expliquant son léger changement d'orientation ; il présente un pendage faible et régulier vers l'est. Son côté nord est, par endroit, renforcé par des pierres disposées de chant ; elles peuvent signaler l'existence d'un cuvelage disparu. Le fond du fossé a livré des niveaux fins de silts ou de limons parfaitement stratifiés ; ils suggèrent des dépôts de décantation ou de gravité en eaux calmes, à l'instar de ce qui s'observe dans certains canaux de dérivation (bisses ou meunières). L'intercalation de fines strates organiques entre ces dépôts indique un apport en eau irrégulier qui permet le développement d'une maigre végétation intermittente, décomposée *in situ* et recouverte par de nouveaux apports alluviaux.

<sup>22</sup> Il s'agit ici du niveau d'ouverture conservé car le sommet de la structure a été arasé lors des travaux de terrassement liés à la construction de la basilique funéraire.

Les caractéristiques de cet aménagement, la nature de son remplissage et la proximité directe de la Sionne confortent l'hypothèse d'un canal de dérivation ou d'une amenée d'eau à ciel ouvert. La création de cet aménagement est difficile à dater avec précision. Son creusement remonte à l'époque romaine tardive, voire au début du Haut Moyen Âge, car il survient après le comblement définitif de la zone inondable au 3<sup>e</sup> siècle. Sa fonction et sa destination exacte demeurent incertaines, mais sa relation avec la zone d'activité artisanale ou le complexe thermal liés à la *villa suburbana* découverte sur le site de « Sous-le-Scex est » semble plausible. À la lumière des découvertes récentes en Suisse, ce canal pourrait également indiquer la présence d'un moulin hydraulique<sup>23</sup>.

### II.1.6 AMÉNAGEMENTS LIÉS AU CIMETIÈRE EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE FUNÉRAIRE DU HAUT MOYEN ÂGE (5<sup>e</sup> – 6<sup>e</sup> s.)

Le canal de dérivation (Pos322) matérialise dans un deuxième temps la limite sud de l'extension du cimetière associé à l'église funéraire du Haut Moyen Âge<sup>24</sup> (**Fig. 17**), aucune tombe ne dépassant son tracé. Entre le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> siècle, le segment bordant la nef de l'église est comblé avec des



**Fig. 17** – Sion, « Sous-le-Scex ouest ». Plan de la basilique funéraire du Haut Moyen Âge avec ses cimetières extérieurs et la rampe d'accès (Pos183) comblant une partie du fossé (Pos322).

<sup>23</sup> Avenches VD : CASTELLA 1994 ; Cham ZG : SCHUCANY, WINET 2014.

<sup>24</sup> Le canal paraît alors désaffecté en tant que tel mais son tracé subsiste comme limite de l'enclos funéraire.

matériaux de démolition constitués de gros moellons de tuf équarris, de fragments de maçonnerie et de mortier de pose, de débris de tuiles et de briques, de morceaux d'enduits peints blanchâtre et de fragments de verre de vitraux bleu pâle (Fig. 11, Pos183). L'emprise limitée de ce remblai suggère la création d'une rampe d'accès permettant de franchir l'obstacle pour gagner l'église funéraire par le sud (Fig. 17). La berme ainsi créée présente une largeur d'environ 20 m ; la quantité comme la diversité des matériaux de démolition soulignent l'importance des travaux effectués sur le replat de la terrasse (démolition, remaniement ou réfection d'un bâtiment existant). Il paraît difficile d'associer ces terrassements à la construction du corps central de l'église funéraire (première moitié du 5<sup>e</sup> siècle). Peut-être reflètent-ils un des remaniements ultérieurs affectant l'édifice au cours de la première partie du Haut Moyen Âge comme l'ajout des annexes orientales dans le courant du 5<sup>e</sup> siècle ou son agrandissement par la construction de l'abside sud ainsi que des annexes sud et ouest dans la seconde moitié du 6<sup>e</sup> siècle.

### II.1.7 COMBLEMENT DÉFINITIF DU CANAL ET RECHARGES DU CIMETIÈRE EXTÉRIEUR (7<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup> s.)

L'utilisation du canal (Pos322) pour délimiter la nécropole perdue sans changement jusqu'à la fin du 6<sup>e</sup> siècle, période à laquelle l'aménagement est définitivement comblé par une recharge du niveau de circulation du cimetière, probablement dans le courant du 7<sup>e</sup> siècle (Fig. 11). Ce remblai adoucit la pente du bord de la terrasse tout en l'élargissant fortement, ce au détriment de l'ancienne zone inondable désormais asséchée. L'accès à la terrasse funéraire se fait désormais par un faux-plat qui ne parvient pas encore à compenser l'effet de dépression généré par l'ancienne cuvette fossile. Mis en place après l'édification de l'annexe sud de la basilique, un second remblai nivelle la partie méridionale du terrain ; au 8<sup>e</sup> - 9<sup>e</sup> siècle, il sert de niveau de circulation extérieur, dans lequel sont implantées les tombes les plus récentes.

## II.2 ZONES ARTISANALES ET MAUSOLÉES À « SOUS-LE-SCEX EST »

A une centaine de mètres à l'est du secteur de fouille de la basilique funéraire du Haut Moyen Âge (« Sous-le-Sceux ouest »), le projet d'une importante construction comportant un garage souterrain profond de 16 m motive l'intervention des archéologues (voir Fig. 3, 2). En 1985, une tranchée exploratoire de plus de 75 m de long est pratiquée du rocher jusqu'à la rue du Sceux par l'équipe des préhistoriens de l'Université de Genève (Département d'anthropologie et d'écologie).

Elle révèle des vestiges d'époque historique, comprenant un mausolée près du rocher, un niveau archéologique diffus sur toute la surface, ainsi que des foyers et des murs dans la partie sud de la parcelle. Rendue nécessaire, l'intervention d'urgence, confiée au bureau de H.-J. Lehner, déjà en charge des fouilles de la basilique funéraire, dure deux ans, de juin 1986 à octobre 1987 avec une interruption hivernale entre décembre et mars.

### II.2.1 STRATIGRAPHIE ET CHRONOLOGIE

Les travaux d'excavation menés à la pelleteuse ont permis d'enlever une épaisseur de 1 à 3 m de terre végétale et de débordements récents de la Sionne, marqués par des limons et quelques graviers (Fig. 18). Le dégagement des premiers niveaux archéologiques est ensuite exécuté à la main ; ce travail, qui dura plusieurs mois, est rendu particulièrement pénible par l'intense chaleur régnant au pied du rocher (près de 40°C), le terrain graveleux limoneux et de violents orages gâchant parfois des semaines de labeur. Ce décapage en plan s'est néanmoins avéré des plus positifs en révélant un ensemble funéraire fort de deux mausolées et des sépultures tout près du rocher (Fig. 19, B : 4<sup>e</sup> - 8<sup>e</sup> s.), un bâtiment semi-enterré (F : 5<sup>e</sup> s.), des foyers (E) et des structures en relation avec un atelier métallurgique (D : 4<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> s.) dans la partie centrale, ainsi que plusieurs murs d'époque romaine au sud de la zone (C).

La séquence stratigraphique générale du secteur de « Sous-le-Sceux est » est plutôt complexe. Alors que les tombes et les mausolées au pied du rocher de Valère sont implantés dans des colluvions fines, les vestiges au sud et à l'ouest sont établis à la surface d'importants débordements de graviers alluvionnaires de la Sionne. La relation chrono-stratigraphique fine entre les niveaux près du rocher et ceux plus au

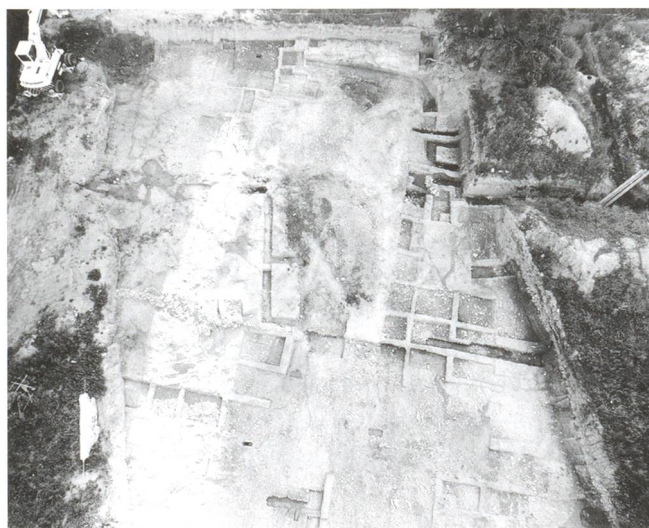


Fig. 18 – Sion, « Sous-le-Sceux est ». Dégagement de surface à la pelleteuse sur les premiers niveaux archéologiques. Vue aérienne du nord.

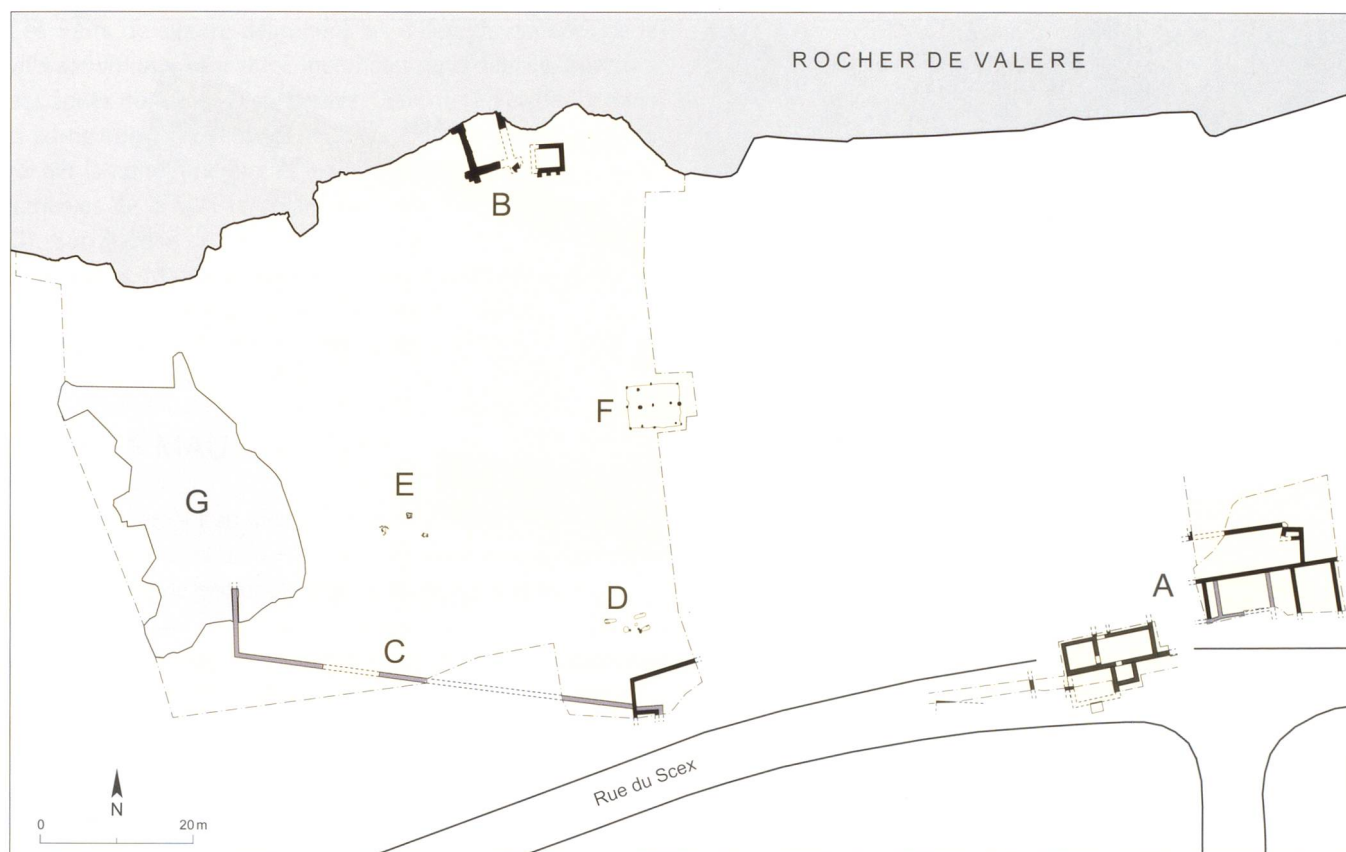


Fig. 19 – Plan schématique des secteurs de la « rue du Scex » et de l'immeuble « La rochelle » (A) ainsi que de « Sous-le-Scex est » (B à G). A. Thermes et bâtiment, B. Mausolées, C. Murs de clôture, D. Atelier métallurgique (plomb), E. Foyers, F. Bâtiment semi-enterré, G. Eboulement du rocher de Valère.

sud n'est guère possible en raison des bouleversements parfois violents occasionnés par les débordements torrentiels qui ont emporté ou laminé les différentes couches archéologiques. La répartition spatiale du mobilier archéologique révèle cependant sur toute la surface un niveau d'époque historique daté des 4<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> siècles. Des objets du Haut-Empire mis au jour entre 0,10 et 0,30 m sous ce niveau diffus, rendent compte d'horizons du 1<sup>er</sup> - 3<sup>e</sup> siècle de notre ère subsistant localement. Il n'est malheureusement pas possible de corréliser ce mobilier avec des constructions. Plus profondément encore, une série de fosses-foyer de l'âge du Bronze et du début de l'âge du Fer sont reconnues près du rocher<sup>25</sup>.

## II.2.2 LES MURS DE CLÔTURE

Les tronçons de murs dégagés dans la partie sud de la parcelle peuvent être interprétés comme des murs de clôture (Fig. 19, C). Partiellement conservés en élévation, ils ne sont en relation avec aucun niveau archéologique. La chronologie relative de ces constructions est définie, au contraire de leur datation absolue qui reste difficile à préciser. Le mobilier

épars récolté aux alentours laisse supposer leur maintien au moins jusque dans l'époque romaine tardive.

Dégagés respectivement sur une longueur de 9 m et de 5 m, les murs **M24** et **M25** forment un angle ouvert et se prolongent hors de l'emprise des fouilles (Fig. 20, Fig. 21). Un angle de mur (**M26A**) se rattache au mur **M25** : ils définissent un petit local de 2,30 m de largeur<sup>26</sup>, dont la limite méridionale disparaît au-delà de la limite de fouille. Les murs de cette pièce sont ultérieurement renforcés (**M26B**). Du côté ouest, une maçonnerie plus tardive (**M27**)<sup>27</sup>, orientée est-ouest et légèrement en oblique, est raccordée au mur **M25**. Longue de près de 50 m, elle forme un angle droit avec un autre mur orienté nord-sud et reconnu sur un tronçon de 7 m (Fig. 19). Il n'est pas possible de savoir si ce retour se poursuivait jusqu'au rocher de Valère, les dernières traces de cette construction ayant disparu par l'érosion du terrain et sous les énormes blocs de roche résultant d'un effondrement de la falaise de Valère survenu après l'époque romaine (Fig. 19, G, Fig. 22).

<sup>25</sup> La fouille de ces niveaux a été assurée par l'équipe de l'Université de Genève (Département d'Anthropologie et d'Ecologie). Voir *infra*, chap. II.3 ; PUGIN 1992.

<sup>26</sup> Il pourrait s'agir d'un petit local de service accolé au mur de clôture ou alors du local du gardien près de l'entrée de la propriété comme c'est le cas dans la villa Taugwalder de Sion, voir Fig. 163)

<sup>27</sup> Le mur M27 se situe dans le prolongement ouest du mur M26B et pourrait lui être contemporain.



Fig. 20 – Sion, « Sous-le-Sceux est ». Plan pierre-à-pierre des murs de clôture de la villa suburbana.

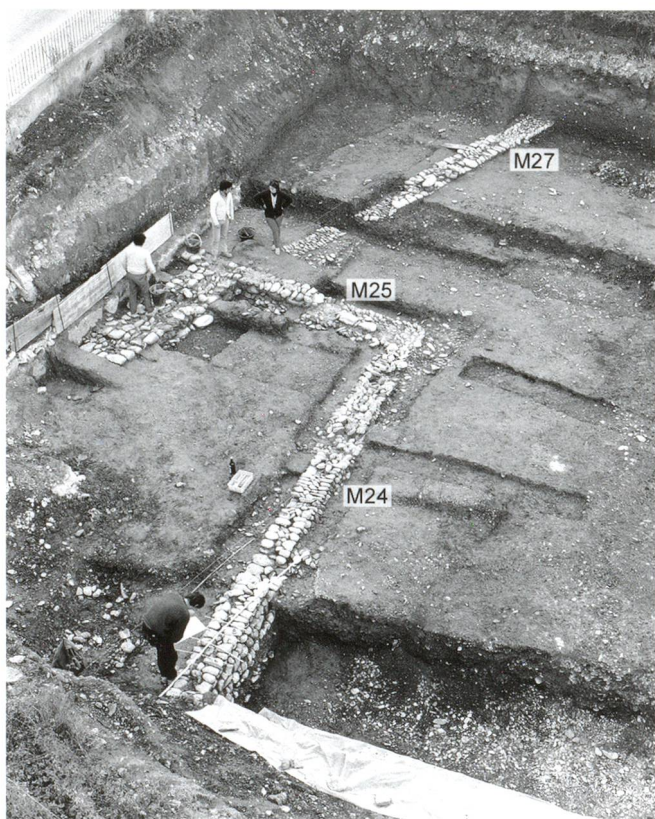


Fig. 21 – Sion, « Sous-le-Sceux est ». Murs de clôture en cours de dégagement. Vue du nord-est.



Fig. 22 – Sion, « Sous-le-Sceux est ». Gros blocs provenant de l'éboulement de la falaise de Valère. Vue du sud.

Ces murs de clôture délimitent les différents espaces de la *villa suburbana*. Leur tracé incomplet rend difficile la lecture des zones qu'ils ont circonscrites. Ceux mis en évidence dans la partie ouest peuvent former un enclos délimitant jusqu'au rocher la zone funéraire et les aménagements artisanaux et agricoles de la villa tardo-antique (*pars rustica*) (Fig. 19, B à C). Sur la base de leur orientation, les autres tronçons de murs (M24, M25) paraissent en relation avec les vestiges de la *pars urbana* découverte à l'est, sous la « Rue du Scex » et l'immeuble « La Rochelle » (Fig. 19, A).

### II.2.3 LES MAUSOLÉES<sup>28</sup>

Situés directement au pied du rocher de Valère, deux mausolées tardo-antiques sont identifiés. Ils sont progressivement entourés par une nécropole (Fig. 19, B, Fig. 24, 1 et 2).

Le grand mausolée (1) présente un plan quadrangulaire de 6,50 par 4,50 m (Fig. 23) ; sa paroi nord est constituée par l'à-pic de la falaise de Valère. Chaînés, les angles sont consolidés par des contreforts d'un mètre de côté ; leur caractère massif est renforcé par leur plan en échelon. Ses murs ont 1 m d'épaisseur en fondation ; leur surface interne est recouverte par un enduit chaulé blanc, les angles étant rehaussés en rouge. Les fragments d'enduits incurvés mis au jour révèlent un accrochage de baguettes très vraisemblablement révélateur d'une voûte en tonneau axiale couvrant l'édifice. La disposition des tombes qu'il abrite indique un accès ménagé dans sa façade méridionale.

Ce plan à contreforts d'angles est directement comparable à ceux des mausolées tardo-antiques de Salone-Marusinac (Croatie) et de Pécs (Hongrie) ; plus proche, l'hypogée voûtée de l'église Saint-Etienne de Coire est également de plan et de dimensions comparables.



Fig. 23 – Sion, « Sous-le-Scex est ». Grand mausolée (1). Mur oriental restitué. Vue du sud.

Contrairement aux édifices mis en évidence en Istrie et en Pannonie dont l'épaisseur des maçonneries alliée aux plans révèle un étage abritant une chapelle dévolue au culte de la mémoire, aucune trace d'escalier permettant d'accéder à un étage pour le bâtiment de Sion, Sous-le-Scex n'a été observée, même si le caractère massif des maçonneries et des contreforts laisse supposer son existence.

Le second mausolée (2), plus modeste, est établi à proximité de la falaise (Fig. 25). Entièrement maçonné, trois de ses murs sont substantiellement conservés, la façade occidentale ayant été détruite lors du creusement de la tranchée exploratoire de 1985. Sa surface interne de 3,10 par 2,60 m, abrite une tombe maçonnée (*forma*) et une autre composée d'un sarcophage monoxyle. L'ensemble est entièrement doté d'un enduit pariétal et d'un sol en mortier soigneusement lissé scellant la tombe monoxyle et recouvrant les parois de la *forma*.

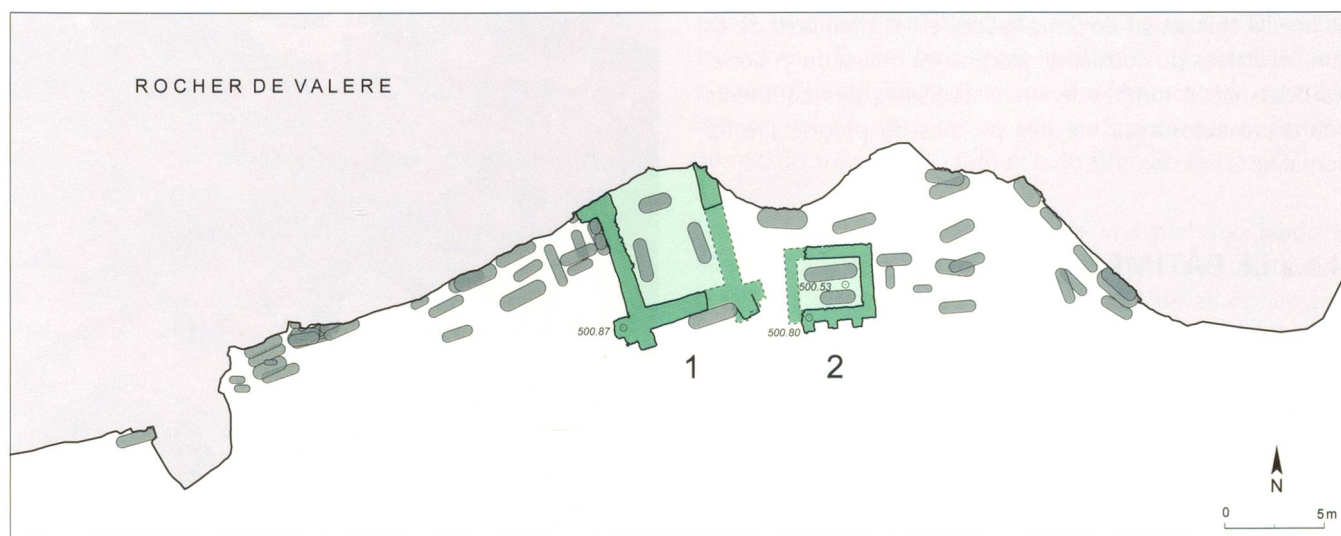


Fig. 24 – Sion, « Sous-le-Scex est ». Plan schématique des deux mausolées (1, 2) et leur nécropole.

<sup>28</sup> Résumé d'après ANTONINI 2002, pp. 140-146.



Fig. 25 – Sion, « Sous-le-SceX est ». Petit mausolée (2). Le mur ouest a été détruit lors du creusement de la tranchée de 1985. Vue de l'ouest.

La faible épaisseur des maçonneries (0,60 m) interdit la restitution d'un bâtiment à étage ; de même, l'absence d'enduits pariétaux accrochés à des baguettes signale une couverture sans voûte interne. La disposition des deux sépultures permet de proposer un accès soit dans la paroi septentrionale, soit dans la façade occidentale.

Le plan rectangulaire du second mausolée est analogue à ceux des édifices de Muraz VS, d'Ardon VS, de Bonaduz GR et de Biel-Mett BE, tous bien datés entre la seconde moitié du 4<sup>e</sup> et la première moitié du 5<sup>e</sup> siècle. La présence des trois contreforts sans chaînages jalonnant la façade méridionale est une variation originale ; en l'absence d'éléments architecturaux mis au jour dans la démolition, ces contreforts peuvent être interprétés comme des socles, peut-être réservés à des statues funéraires.

En les différenciant des *memoriae* rencontrées entre le 3<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> siècle au sein des nécropoles païennes et chrétiennes, l'architecture élaborée alliée au décor interne soigné des mausolées rend plausible qu'ils aient abrité le propriétaire de la *villa suburbana* de Sous-le-SceX et les membres de sa famille. Datées du deuxième quart ou du milieu du 5<sup>e</sup> siècle, les deux riches tombes féminines voisines des bâtiments pourraient aussi avoir été des proches du propriétaire du domaine<sup>29</sup>.

## II.2.4 LE BÂTIMENT SEMI-ENTERRÉ (ST.20)

Entre le secteur des mausolées (B) et les murs de clôture (C), un bâtiment semi-enterré à poteaux (voir Fig. 19, F) est apparu en bordure orientale de la fouille. Il est inscrit dans une aire artisanale d'au moins 1200 m<sup>2</sup> (30 sur 40 m) qui s'étend à l'ouest et au sud de l'édifice et comprend un atelier métallurgique (D) ainsi que des foyers artisanaux (E). Cette vaste zone a livré un mobilier en tous points analogue à celui récolté dans le bâtiment semi-enterré, si ce n'est qu'il est

beaucoup plus fragmentaire et moins nombreux ; sa datation globale est située au 5<sup>e</sup> siècle. Faut de connexions stratigraphiques évidentes, il n'est en revanche pas possible d'établir des relations certaines entre cette aire d'activité et les autres vestiges du secteur.

### Architecture et fonction

Les dimensions de ce bâtiment sont importantes, sa surface dépassant les 40 m<sup>2</sup> (6 x 7 m) (Fig. 26, Fig. 27). La charpente en bois est portée par huit poteaux : un dans chaque angle et



Fig. 26 – Sion, « Sous-le-SceX est ». Plan schématique du bâtiment semi-enterré (st.20). En gris : trous de poteau ; en orange foncé : fosses et dépressions.



Fig. 27 – Sion, « Sous-le-SceX est ». Bâtiment (st.20) avec restitution de l'armature à poteaux. Vue du nord-ouest.

<sup>29</sup> ANTONINI 2002, pp.148-149.

un au milieu de chaque côté. Trois autres poteaux sont mis en évidence dans la partie médiane de la maison ; ils matérialisent une séparation intérieure ou un renforcement plus tardif<sup>30</sup>. Des fosses et dépressions de petites dimensions repérées dans le sol du bâtiment reflètent par ailleurs la présence d'équipements intérieurs difficilement interprétables.

L'édifice est excavé d'environ 0,50 m dans des niveaux sablo-limoneux et des graviers alluvionnaires. Le contact abrupt entre le fond du bâtiment et les couches le comblant lors de son abandon est un indice en faveur de la présence d'un plancher. Des aménagements porteurs, ne restent que des traces de coloration des pieux circulaires et certaines pierres de calage.

Faute d'aménagements particuliers, il est difficile de préciser la fonction de cette construction. Sa taille relativement importante (env. 40 m<sup>2</sup>) et la présence hypothétique d'un plancher pourraient lui conférer une fonction de stockage : grange ou grenier. Il convient néanmoins de rester prudent en regard de cette interprétation, la fonction n'étant guère attestée pour ce type construction en milieu alpin, qui par ailleurs est relativement bien connu depuis l'époque romaine en Valais<sup>31</sup>. La majorité de ces constructions sont interprétées comme des maisons d'habitation, voire des celliers lorsqu'elles sont de petites dimensions. En raison de sa datation et de ses caractéristiques architecturales (dimensions et présence de poteaux porteurs), le bâtiment en pierres sèches de Schiers-Chrea dans les Grisons<sup>32</sup>, daté de l'époque romaine tardive et du début du Haut Moyen Âge (4<sup>e</sup> - 7<sup>e</sup> apr. J.-C.), offre le parallèle le plus proche de l'édifice de Sous-le-Scex. La présence d'un foyer domestique et le mobilier récolté dans les niveaux d'occupation de l'édifice grison en font manifestement une maison d'habitation, ce qui ne peut être démontré pour le bâtiment séduois vu son état de conservation.

### Comblement et datation

Survenu d'un seul tenant, le comblement de la cabane a livré un mobilier archéologique particulièrement abondant et divers qui fait l'objet d'une étude approfondie *infra*<sup>33</sup>. Il est constitué par plusieurs nappes de comblement, souvent lenticulaires composées de limons, de graviers et de pierrailles en surface. Organiques, les couches inférieures se sont tassées avec le temps provoquant un affaissement des niveaux



**Fig. 28** – Sion, « Sous-le-Scex est ». Comblement du bâtiment (st.20) montrant un tassement des couches et l'affaissement du remplissage supérieur constitués de pierres.

supérieurs (**Fig. 28**). La dépression résultante est comblée par des colluvions grossières. Aucune structure ou stratification particulière n'est apparue dans le remplissage initial. La rapidité du dépôt est confirmée par l'étude du mobilier : aucune différence chronologique entre le fond et le sommet du remplissage ne peut être relevée.

La datation et la constitution du dépôt sont discutées en détail dans le chapitre III. On retiendra ici que le corpus de mobilier forme un ensemble parfaitement homogène daté entre 425 et 475. Il s'agit d'un comblement intentionnel avec des sédiments rapportés, prélevés dans les environs du bâtiment et étalés sur une grande surface (remblai ou assainissement).

### II.2.5 LES STRUCTURES ARTISANALES

Le dégagement de la vaste surface jouxtant vers l'ouest l'édifice st.20 et l'atelier métallurgique (voir **Fig. 19, F et D**) révèle trois foyers (**E**). Ils comportent tous trois un fond dallé, soit par une dalle entière (st.8) soit par des fragments de dalles agencés (st.7 et st.17), et ont une surface conservée variant entre 0,80 sur 0,50 m. (st.8) et 0,80 sur 0,80 m (st.7)<sup>34</sup>.

Seul le foyer **st.7** comporte encore une part substantielle de son encadrement composé de dalles de schiste placées verticalement (**Fig. 29**) ; le foyer **st.8** devait également être encadré à l'origine, à témoin l'unique dalle de schiste verticale conservée sur son côté sud (**Fig. 30**). Enfin, le foyer **st.17**, de dimensions plus importantes, était doté d'un encadrement de boulets. Aucun autre aménagement de la zone n'a été reconnu lors du dégagement. L'absence de toute architecture ainsi que la présence des trois foyers regroupés au sein d'une surface de 6 par 4 m permet d'envisager une

<sup>30</sup> La documentation de fouille ne permet pas de préciser la chronologie des événements. Néanmoins, l'implantation de certains poteaux dans des fosses préexistantes témoignent d'au moins deux états de construction ou d'utilisation de l'édifice.

<sup>31</sup> Voir par exemple les sites de Gamsen Waldmatte VS (PACCOLAT 1997 ; PACCOLAT, MORET 2018b, pp. 61-61) et Oberstalden (MOTTET *et al.* à paraître) pour l'époque romaine et le Haut Moyen Âge, ou les sites de Giättrich VS et Hochkenalp VS dans la vallée du Lötschental au Moyen Âge (MEYER *et al.* 1998, pp. 174-231)

<sup>32</sup> *Archäologie in Graubünden* 1992, pp. 191-195.

<sup>33</sup> Voir chap.III.

<sup>34</sup> Partiellement détruit, le foyer st.17 devait avoir originellement une surface de 1 m x 1 m.



Fig. 29 – Sion, « Sous-le-Scecx est ». Foyer (st.7). Vue de l'ouest.



Fig. 30 – Sion, « Sous-le-Scecx est ». Foyer (st.8). Vue de l'ouest.

vocation artisanale ; le seul mobilier issu de l'abandon de ce secteur comprend une dizaine de fragments de verre dont des résidus de fabrication<sup>35</sup>. Ces déchets de production pourraient indiquer un lieu de fabrication de récipients en verre de l'Antiquité tardive.

## II.2.6 L'ATELIER MÉTALLURGIQUE DE PLOMB

Situé 30 m plus à l'est, un ensemble de fosses et de foyers forme un atelier métallurgique (voir Fig. 19, D). Le travail du plomb y est particulièrement bien attesté par trois fosses allongées (Fig. 31, C) contenant du charbon de bois et des restes de plomb<sup>36</sup>. Elles s'organisent autour d'une fosse-fonderie (A) d'un diamètre de 0,55 m dont la fonction est attestée par la découverte d'une loupe de plomb dans son remplissage. Une autre fosse (B) contenant également une loupe de plomb, disposé entre la fosse-fonderie et deux des trois fosses allongées, confirme cette hypothèse de fonctionnement. Des trous de poteau (D) témoignent de la présence

<sup>35</sup> Voir *infra*, chap.III.3.

<sup>36</sup> La présence de nombreuses scories de fer dans cette zone et dans un large périmètre autour indique l'existence d'une grande aire artisanale liée au travail des métaux, en dehors du plomb et de l'argent (voir *infra*, chap.IV)

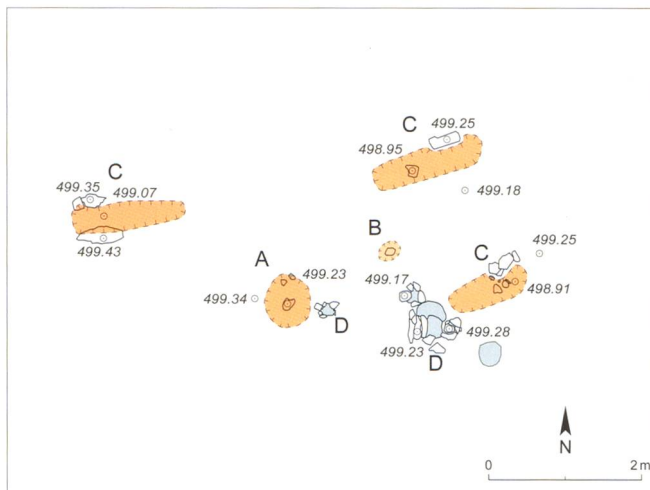


Fig. 31 – Sion, « Sous-le-Scecx est ». Atelier de plomb. A, B. Fosses-fonderie, C. Fosses, D. Trous de poteau.

d'un abri. La datation de cet atelier demeure délicate : un seul fragment de coupe carénée Lamboglia 1/3, recueillie au sein de son périmètre, permet de situer son fonctionnement entre la seconde moitié du 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Des objets en plomb (disques, cône soudé, plaques enroulées ou découpées, cylindres et barres torsadées) ainsi que des restes de plomb sont observés sur environ 40 m autour de la fosse fonderie<sup>37</sup>. Ce mobilier, son contexte régional ainsi que la question de l'exploitation minière des gisements de plomb valaisan sont abordés *infra* dans l'étude de Barbara Beck<sup>38</sup>.

## II.3 UN BÂTIMENT THERMAL À LA « RUE DU SCECX »

Au printemps 1957, lors de la construction de la rue du Scecx, plusieurs tronçons de murs d'époque romaine ont été recoupés par une tranchée de canalisation (voir Fig. 3, 3, Fig. 19, A). Devant l'importance de la découverte - il s'agissait des premiers restes de bâtiments romains de l'antique Sion - une fouille d'urgence est organisée et confiée à l'*Institut für Ur- und Frühgeschichte der Schweiz* de Bâle sous la direction de Rudolf Degen. Les travaux de terrain permettent de dégager, du 29 avril au 7 mai 1957, un corps de bâtiment thermal. Rudolf Degen publie en 1959 un compte-rendu d'une dizaine de pages de cette intervention dans l'*Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire*<sup>39</sup>, dont voici un résumé critique.

<sup>37</sup> LEHNER 1987, BECK 1999.

<sup>38</sup> Voir chap.IV.

<sup>39</sup> DEGEN 1958/59

### II.3.1 LE BÂTIMENT

Le bâtiment, dégagé sur une surface d'environ 100 m<sup>2</sup> (12,25 x 8,75 m), est incomplet. Du côté nord, la présence de baraques de chantier n'a pas permis d'en explorer le prolongement qui devait être peu important : deux sondages effectués à l'arrière des baraques se sont révélés négatifs. Du côté ouest, vers le centre-ville, les murs sont trop profondément enfouis ; seuls deux tronçons sont repérés dans la tranchée. Lors de leur dégagement, les murs apparaissent environ 0,70 m sous le niveau moderne. D'une largeur comprise entre 0,50 à 0,60 m, ils sont conservés sur une hauteur de 1,50 m au maximum (locaux L3 et L4). La robustesse de ces constructions, notamment les murs du bassin, a contraint les ouvriers à utiliser de la dynamite et un compresseur pour en venir à bout.

Le complexe mis au jour se compose de quatre locaux dont une pièce chauffée par un système d'hypocauste et un bassin d'eau froide (Fig. 32).

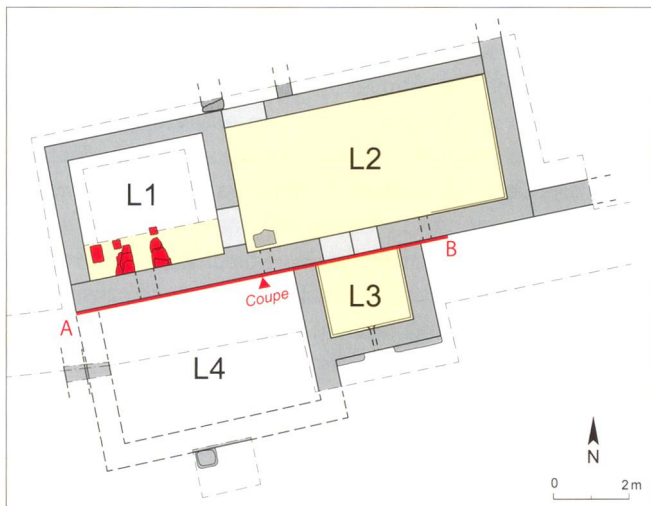


Fig. 32 – Sion, « rue du Scex ». Plan des thermes fouillés en 1957. En rouge, coupe illustrée en Fig. 34.

Local L1 (3,60 x 3,25 m)

Il s'agit d'une pièce chauffée par hypocauste, dont le foyer est installé dans le local L4. Seul un segment de 1 m du mur méridional a été dégagé jusqu'au sol inférieur. Dans ce sondage, le système de soutènement des pilettes de terre cuite reposant sur une *area* en mortier blanc apparaît, ainsi que le canal de chauffe s'engageant dans la pièce (Fig. 33). Du sol supérieur en mortier au tuileau, situé 0,65 m au-dessus de l'*area*, il ne reste qu'un lambeau conservé près de la paroi ouest. Le remplissage de l'hypocauste est constitué de démolition contenant des fragments de tuiles, de *tubuli* et de boudins d'étanchéité en quart-de-rond ; ces derniers sont l'indice de la présence d'un bassin sur l'ensemble de la pièce ou sur une partie de celle-ci (*alveus*). Des indices de réfection des murs du canal de chauffe apparaissent : toute la partie



Fig. 33 – Sion, « rue du Scex ». Extrémité des piédroits du canal de chauffe s'engageant dans l'hypocauste du local L1. Vue du nord-est.

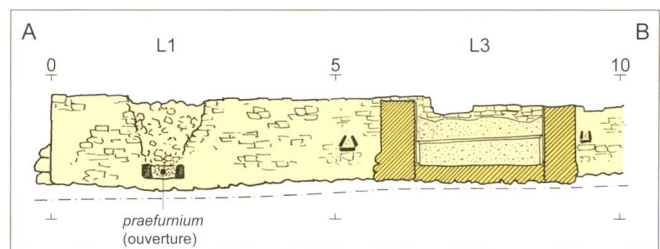


Fig. 34 – Sion, « rue du Scex ». Élévation des murs des locaux L1 et L3. La partie au-dessus de l'ouverture en direction du *praeefurnium* a été détruite. Vue du sud. Situation, voir Fig. 32.



Fig. 35 – Sion, « rue du Scex ». Local L2 (premier plan) et local chauffé L1 (arrière-plan). Vue de l'est.

du mur sur l'ouverture donnant accès au *praefurnium* a ainsi été détruite (Fig. 34).

Local L2 (7 x 3,40 m)

Cette longue pièce quadrangulaire a été entièrement dégagée (Fig. 35). Le sol est constitué d'un mortier au tuileau incrusté de petits fragments de tuiles et les parois sont recouvertes d'un enduit au tuileau rouge de 2 cm d'épaisseur. L'entrée se faisait depuis le nord. On pouvait ensuite se rendre dans la pièce chauffée L1 et le bassin L3. De chaque côté du bassin, des canaux constitués de tuiles en bâtière (une horizontale et deux de chant formant un triangle) traversent l'élévation du mur méridional ; ils débouchent dans le local L4 et à l'extérieur du local L2 (Fig. 34). Ces deux conduits, ajoutés au canal d'évacuation du bassin L3, se dirigent tous vers le sud afin de rejeter les eaux usées hors du bâtiment.

Local L3 (2,30 x 2 m)

Ce petit bassin d'eau froide est accessible depuis le local L2 par une marche et un seuil d'entrée dont la limite n'est pas assurée. Les parois sont enduites d'un mortier au tuileau hydraulique (Fig. 36). Des boudins d'étanchéité sont installés sur les côtés et dans les angles. L'évacuation de l'eau se faisait par un conduit traversant la paroi sud de la pièce.



Fig. 36 – Sion, « rue du Scex ». Le bassin L3, accolé au local L2, a été recoupé par une tranchée. On distingue l'épaisse couche de mortier hydraulique au tuileau et le boudin d'étanchéité sur les bords du fond pour assurer l'imperméabilité de la structure. Vue du sud.



Fig. 37 – Sion, « rue du Scex ». Blocs architecturaux récupérés lors de la fouille.

Local L4 (5,30 x 3,60 m)

Cette pièce au sol de terre battue n'est que partiellement observée en coupe. Dans le profil de la tranchée, des niveaux de défournement de cendres et des traces de feu sont clairement identifiées, de même que les piédroits de l'ouverture du canal de chauffe dans le mur (Fig. 34). Il s'agit sans aucun doute du *praefurnium* chauffant la pièce L1. L'accès au local se faisait depuis le sud : un des piédroits du seuil d'entrée a pu être dégagé.

Quelques éléments architecturaux ont été récupérés (Fig. 37). Deux colonnes en calcaire, brisées mais une complète (long. 0,985 m, diam. 0,20 m) portant sur son sommet la marque d'une croix provient du local L2. Déplacés par la pelleteuse, deux socles, l'un en marbre blanc avec les bords profilés<sup>40</sup>, l'autre en schiste entièrement noirci provenant sans doute du *praefurnium* L4 et comportant deux rainures et des mortaises<sup>41</sup>, se trouvaient à l'extérieur du bâtiment.

## II.3.2 INTERPRÉTATION ET DATATION

Les vestiges mis au jour sous la « rue du Scex » peuvent avec certitude être assimilés à un édifice thermal comprenant un *frigidarium* (L2) doté d'un bassin d'eau froide (L3) et un *caldarium* (L1). L'accès au corps de bâtiment se fait par une porte ménagée dans la paroi nord du local L2. Flanquée à l'extérieur de deux petits murets observés sur une surface

<sup>40</sup> Long. 1,12 m, larg. 0,67 m, ép. 0,23 m

<sup>41</sup> Long. 0,43 m, larg. 0,36 m, ép. 0,115 m

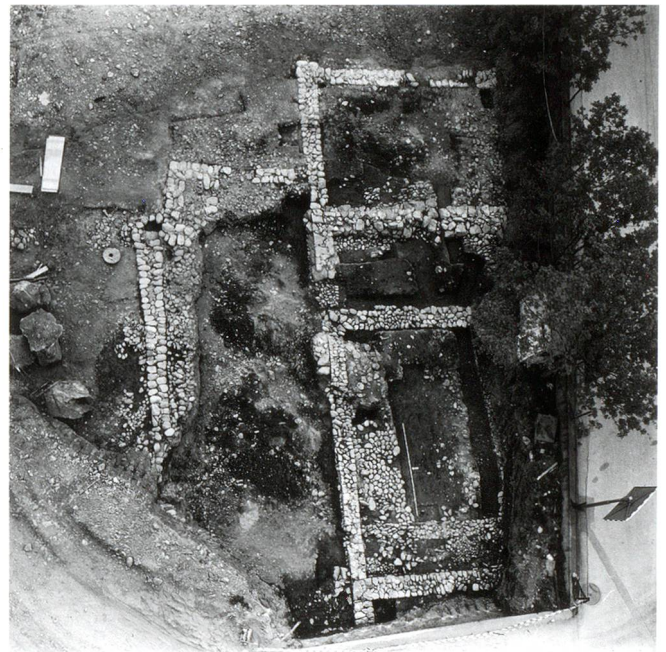
exiguë, elle peut avoir été encadrée de piliers supportant un avant-toit. La communication entre les pièces indique un corps de bâtiment complet, formé des locaux L1 à L3 pour la zone thermale proprement dite, et des communs représentés par le local L4. La faible surface des pièces réservées aux thermes (locaux L1 à L3 : 50 m<sup>2</sup>) révèle assurément un édifice privé, rattaché à un ensemble plus important. En comparaison avec les ailes thermales d'autres *villae*, de nombreuses pièces tels la salle tiède (*tepidarium*) ou le vestiaire (*apodyterium*) font défaut<sup>42</sup>. Le propriétaire de Sous-le-Scex peut avoir opté pour des aménagements minimalistes comprenant seulement une salle chaude et une salle froide dotée d'un bassin attenant. Contrairement à ce qu'indique l'étude de R. Degen, ce bâtiment ne constitue pas seulement une première phase de l'évolution d'un complexe plus important. En effet, la présence ou l'adjonction d'un petit ensemble thermal accolé ou à peu de distance d'un bâtiment plus important est caractéristique des plans de nombreuses *villae* du nord des Alpes<sup>43</sup>. Ces corps de bâtiment ou le regroupement de locaux à vocation thermale à l'intérieur même des *villae* sont des thermes privés à part entière qui servent également de quartier d'hiver lors de la mauvaise saison.

La datation du bâtiment n'est pas facile à établir car seuls deux tessons de vases ont été récoltés sur l'ensemble de la fouille : un bord de mortier à collerette du 2<sup>e</sup> siècle après J.-C. et un récipient en pierre ollaire proviennent du local L2. En se fondant sur la conception simple des thermes (proche de ceux de Massongex), de la technique de construction des murs et de l'absence de tubulature dans la salle chauffée, R. Degen propose avec prudence une datation dans la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C. pour leur construction<sup>44</sup>. Faute d'indices typologiques déterminants, il convient néanmoins de rester prudent. La durée de vie de cet édifice pose également problème : il ne serait pas étonnant qu'il demeure fonctionnel aussi longtemps que le corps de bâtiment découvert en 1987 directement à l'est (« La Rochelle »), dont l'abandon ne saurait être antérieur au 5<sup>e</sup> siècle.

## II.4 UN BÂTIMENT À FONCTION ÉCONOMIQUE (?) SOUS L'IMMEUBLE « LA ROCHELLE »

En 1987, le Service archéologique est alerté par le projet de construction de l'immeuble « La Rochelle », situé directement à l'est de vestiges d'époque romaine découverts 30 ans plus tôt sous la « rue du Scex »<sup>45</sup> (voir **Fig. 3**, 4, **Fig. 19**, A).

L'excavation du terrain, effectuée sous surveillance archéologique, permet de repérer un ensemble de constructions à une profondeur de 0,50-1,20 m sous la surface du terrain actuel. Une fouille est programmée et confiée au bureau Lehner, sous la responsabilité de Bertrand Dubuis, de Alessandra Antonini et de Hans-Jörg Lehner. Les travaux durent du 13 au 30 avril 1987 avec à la clé un rapport préliminaire remis à l'archéologie cantonale et une courte mention publiée dans un article de synthèse sur le quartier de Sous-le-Scex<sup>46</sup>. La description *infra* se base pour l'essentiel sur ces deux documents.



**Fig. 38** – Sion « La Rochelle ». Vue aérienne des vestiges, de l'ouest.

La surface explorée, d'environ 300 m<sup>2</sup> (20 x 15 m), révèle des vestiges apparaissant sous une séquence de couches composée de haut en bas par de la terre végétale (ép. 0,30 m) et par un niveau de gravier (0,15 m) intercalé entre deux couches de limon (0,60 m et 0,10 m). Le niveau d'arasement des constructions marqué par des galets et du mortier mêlé à du limon apparaît juste au-dessous. Les murs mis au jour sont relativement mal conservés (**Fig. 38**). Dans la plupart des cas, seule la fondation ou un seul lit d'élévation subsiste, les maçonneries étant soit peu fondées, soit liées avec un faible mortier de chaux. Cet état de conservation ne facilite pas la corrélation des différents vestiges. La chronologie relative proposée comporte ainsi des incertitudes.

Les constructions découvertes sont d'époque romaine sauf la dernière transformation qui date du Haut Moyen Âge ou du début du Moyen Âge. Elles font partie d'un ensemble dont l'emprise réelle reste inconnue : le tracé des murs se

<sup>42</sup> Ces deux pièces sont souvent regroupées en une seule. Voir par exemple à Massongex : PACCOLAT *et al.* 2001.

<sup>43</sup> L'exemple le plus explicite est celui d'Hinterbohl près d'Hölstein BL, voir FELLMANN 1950.

<sup>44</sup> R. Degen ne s'oppose cependant pas à une datation plus tardive des thermes, voir LEHNER 1987, p. 156, note 18.

<sup>45</sup> DEGEN 1958/59, pp. 122-128.

<sup>46</sup> LEHNER 1987, p. 154; LEHNER 1988.

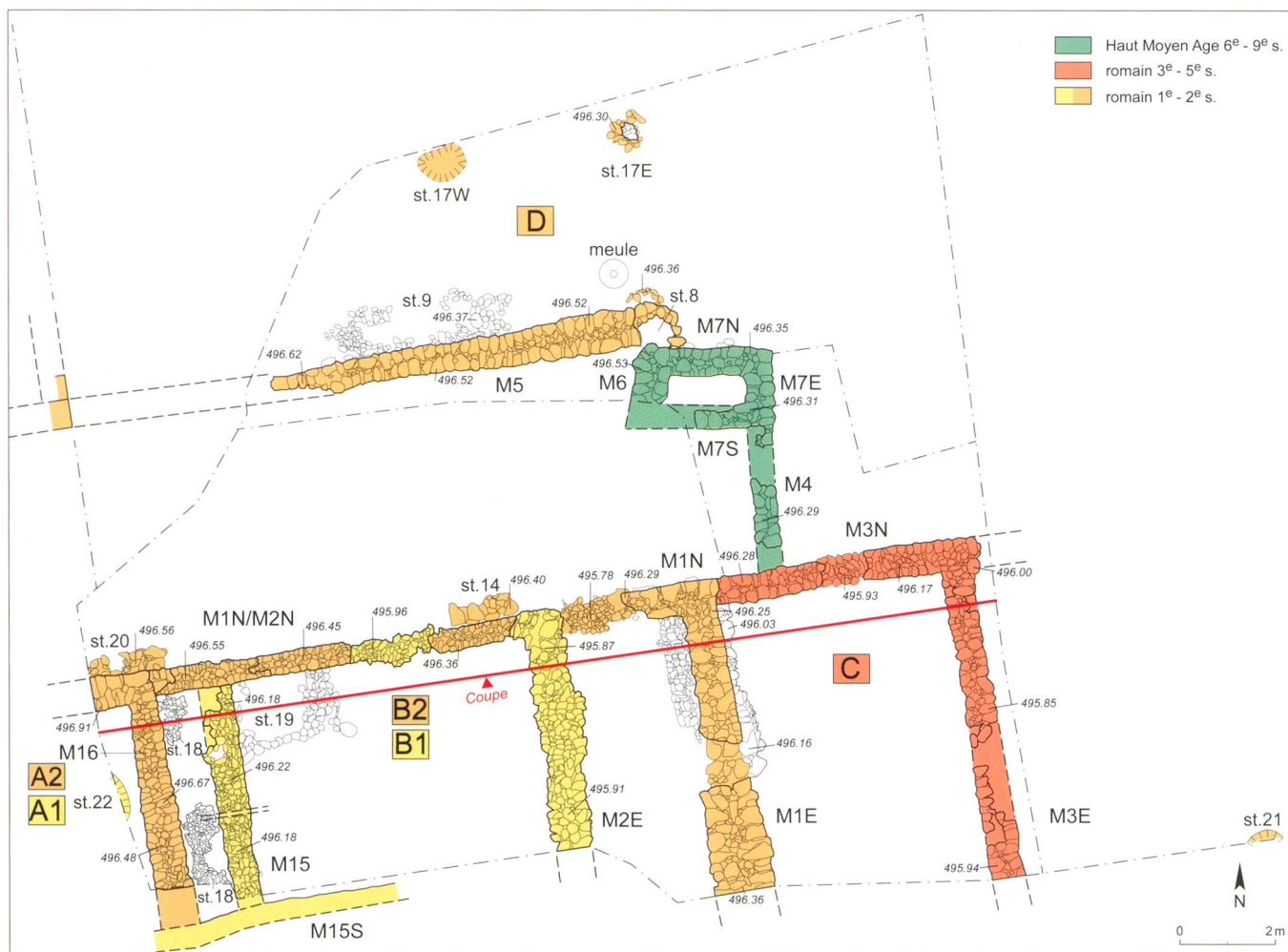


Fig. 39 – Sion « La Rochelle ». Plan des vestiges et emplacement de la coupe stratigraphique Fig. 40.

prolonge en effet dans toutes les directions hors des limites de la fouille. Dans la partie sud, un premier corps de bâtiment est dégagé sur toute la largeur de la fouille (long. 20 m). Il est constitué d'une série de locaux dont la construction progressive se développe d'ouest en est (Fig. 39). Dans la partie nord, un second édifice est aménagé (M5). Il comporte initialement un espace allongé parallèle au premier corps de bâtiment et sera par la suite relié à ce dernier par des murs d'orientation légèrement divergente (M4 et M7).

## II.4.1 CORPS DE BÂTIMENT SUD

### Premier état de construction

Les premières maçonneries, repérées dans partie sud-ouest du secteur, définissent un espace, large de 4,50 m, constitué par les murs M2N (1<sup>er</sup> état), M2E et M15S (Fig. 41, état 1). Un mur de refend M15 divise cette espace en deux et délimite dans la partie orientale une pièce de 6,50 m de long (B1).

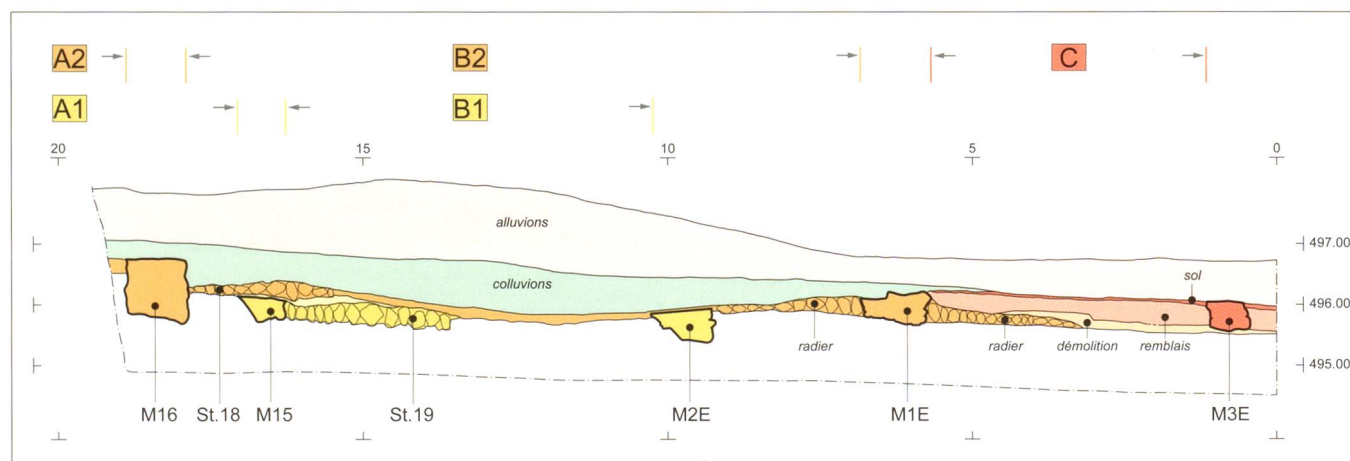


Fig. 40 – Sion « La Rochelle ». Coupe stratigraphique à travers le corps de bâtiment sud, vue du sud. Situation, voir Fig. 39.

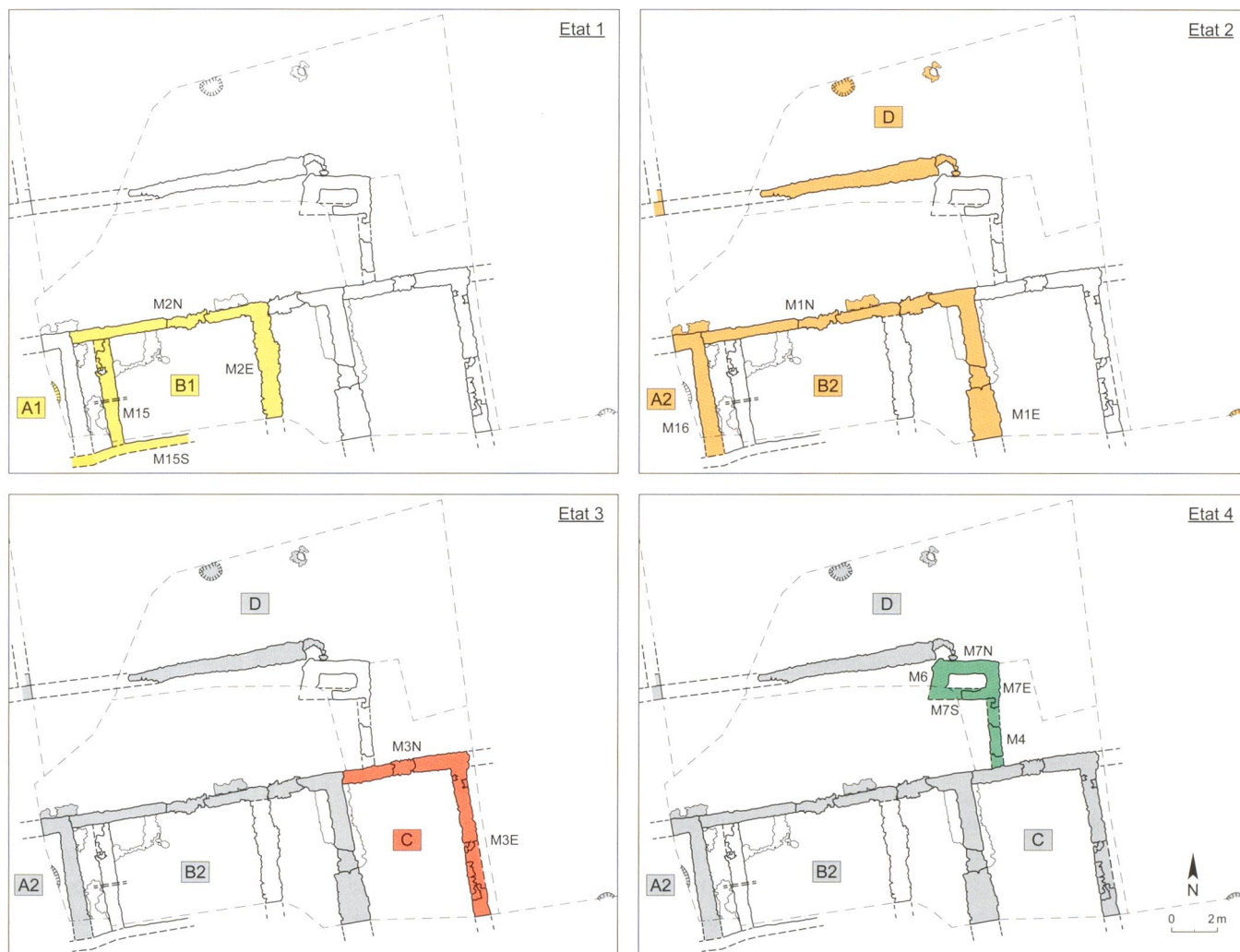


Fig. 41 – Sion « La Rochelle ». Plans des principaux états de construction.

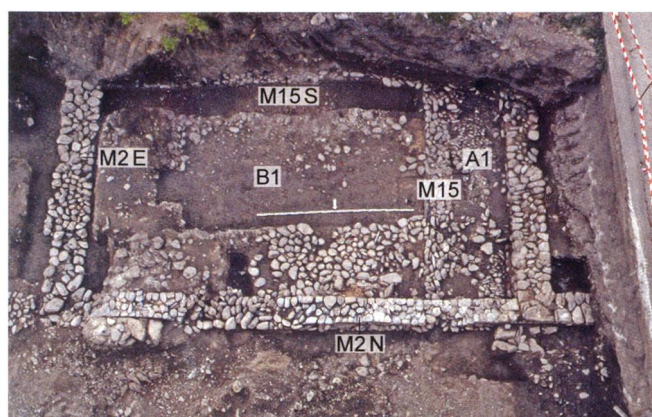


Fig. 42 – Sion « La Rochelle ». Locaux A et B. On distingue au centre le mur M15 arasé. Vue aérienne du nord.

Le sol de ce local, composé de graviers et de limon disposés sur un empierrement grossier (st.19), n'est conservé que dans la partie nord-ouest de la pièce. L'espace attenant (A1) est également doté d'un sol de terre battue, disposé sur un radier de petits galets (st.18). Un foyer en cuvette recouvert d'un niveau cendreux (st.22) repéré en limite de fouille dans la coupe ouest, peut éventuellement être associé à cet état de construction.

Les vestiges de ce premier bâtiment sont relativement mal conservés car arasés ou englobés dans les constructions postérieures (Fig. 40, Fig. 42). Ainsi, seul un lit de fondation subsiste des murs M15, M2E et M15S. Les sept lits inférieurs du mur M2N sont d'origine, les lits subséquents appartenant en revanche au mur du deuxième état de construction (M1N, Fig. 43). La fondation des murs se compose de gros boulets (0,15 à 0,25 m) à sec ; l'élévation est constituée de petits moellons (0,07 x 0,16 m) liés avec un mortier relativement

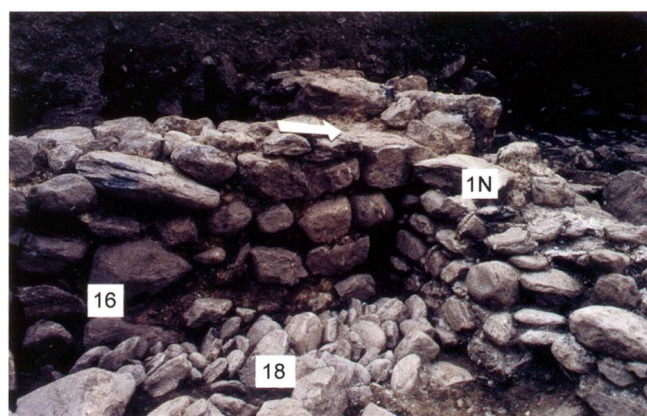


Fig. 43 – Sion « La Rochelle ». Local A2. Détail de la liaison des maçonneries M16, M2N/M1N et du sol st.18. Vue du sud-est.

abondant. Les parements portent des traces horizontales marquées au fer.

### Deuxième état de construction

Dans son deuxième état, le bâtiment méridional comporte deux locaux (A2, B2) dont le plan reste partiel (Fig. 41, état 2). Ils sont tous dotés de sols de terre battue sur un radier de schistes et galets épars. Aucun aménagement particulier n'a été observé.

La pièce primitive à l'est est agrandie (B2) et un nouveau local est ajouté à l'ouest (A2). La longueur de ce local est alors de 11 m. Les murs M15 et M2E sont arasés au niveau des fondations. Le mur M2N est partiellement reconstruit avec des pierres de plus grandes dimensions, et prolongé de 2,50 m vers l'est par les murs M1N et son retour M1E (Fig. 44). A l'ouest, le nouveau local (A2) est délimité par le mur M16, établi 1 m à l'ouest de l'ancienne fermeture de la pièce (M15). Lors de ces transformations, deux massifs de pierres sont aménagés pour renforcer le mur M2N ou pour servir de base à un aménagement, l'un à l'angle des murs M16/M2N (st.20), l'autre près du prolongement du mur M2N (st.14).

Les transformations effectuées pour l'agrandissement de la pièce ne sont peut-être pas contemporaines car des différences notables dans le choix des matériaux et dans le mode de construction apparaissent dans les maçonneries. Le mur de refend M16 est constitué de gros galets (0,20-0,30 m) enrobés dans un mortier jaunâtre ; sa fondation vient buter contre le mur M2N (1<sup>er</sup> état), alors que son élévation est parfaitement liée avec la reprise du mur M2N (2<sup>e</sup> état).

Du côté est, les fondations des murs M1N et M1E sont composées d'un premier lit de galets (0,10-0,20 m) et d'éclats de schistes, large de 1,10 m débordant à l'intérieur de la pièce. Le mur proprement dit, large de 0,70 m, est construit nettement en retrait de son radier. Il comprend un lit de fondation surmonté d'une assise d'élévation. Les pierres utilisées

dans la construction sont des blocs provenant du rocher de Valère. De grandes dimensions (0,40-0,50 m), ils apparaissent sur toute la surface fouillée, mais ne sont utilisés que pour cette construction et pour les massifs renforçant le mur M2N. Enfin, le prolongement du mur M1E n'est pas unitaire, notamment par la largeur et l'orientation variable de sa fondation ; plusieurs phases de construction et de transformation semblent transparaître.

### Troisième état de construction

Un nouvel espace de 4,50 m de long est créé à l'est par l'adjonction des murs M3N et M3E formant un angle (Fig. 39, C, Fig. 41, Fig. 44). En chronologie relative, M3N viennent buter contre l'angle des murs M1N/1E ; ce rajout est par conséquent postérieur à l'agrandissement de la pièce principale. En raison du mauvais état de conservation des vestiges et de l'exiguïté de la fouille à cet endroit, on ne peut exclure un prolongement du mur M3N vers l'est. La découverte d'un trou de poteau quelques mètres plus à l'est (st.21) dans le profil stratigraphique sud, indique des aménagements se développant dans cette direction.

## II.4.2 CORPS DE BÂTIMENT NORD

Un autre bâtiment se développe du côté nord (Fig. 39, D, Fig. 41, état 2). Il comprend un mur (M5), parallèle au premier bâtiment, dégagé sur une dizaine de mètres. Du côté est, il s'interrompt abruptement à l'emplacement d'un trou de poteau (st.8) dont la faible profondeur (0,10 m) laisse toutefois planer un doute quant à son interprétation. Un angle de mur marquant un retour vers le nord a été repéré à plus de 3 m de distance exactement dans le prolongement du mur M5 lors des travaux d'excavation pour l'immeuble en chantier. Cet élément, associé aux deux trous de poteau disposés parallèlement au nord du mur M5 (st.17E, situé dans l'axe de st. 8 et st.17W), indique la présence d'un véritable bâtiment (D). Un niveau de sol (st.9) sur un radier de pierres est par endroits conservé le long du mur. Une meule servant peut-être de calage de poteau provient de cet endroit.

Faute de lien stratigraphique strict, il est difficile de préciser la date de construction de ce bâtiment. La planimétrie suggère sa contemporanéité avec l'agrandissement de la pièce primitive (état 2) ; toutefois, les matériaux et le mode de construction l'apparentent au mur M4 (état 4). Seuls deux lits de pierres sont conservés. Le premier, à sec, forme la fondation ; l'assise d'élévation est composée de deux parements et d'un faible blocage pratiquement sans mortier.

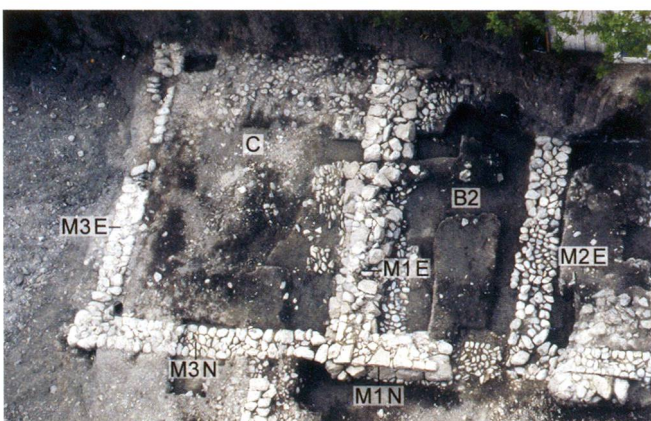


Fig. 44 – Sion « La Rochelle ». Agrandissement du local B2 et local C. Vue aérienne du nord.

### II.4.3 LIAISON DES DEUX CORPS DE BÂTIMENT (ÉTAT 4)

La fermeture de l'espace compris entre les deux corps de bâtiments intervient, d'après l'orientation divergente des aménagements, plus tardivement (Fig. 41, état 4 ; Fig. 45). L'ensemble est formé par le mur **M4** prolongé par un petit espace (mesures intérieures : 1,50 x 0,50 m) formé par les murs **M6**, **M7E**, **M7N** et **M7S**. La fonction de ce local - peut-être une latrine<sup>47</sup> - demeure hypothétique en raison de l'état de conservation des vestiges. De part et d'autre du mur **M4**, des niveaux de cour ou de sol sont matérialisés par du gravier et des pierres.

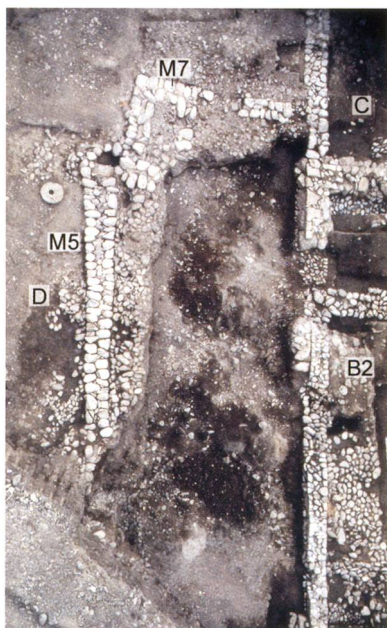


Fig. 45 – Sion « La Rochelle ». Liaison des deux corps de bâtiments par des maçonneries désaxées par rapport à ces derniers. Il s'agit de la transformation la plus tardive du complexe. Vue du nord.

### II.4.4 DATATION ET INTERPRÉTATION

La fouille livre peu de mobilier : de rares objets, 79 tessons de céramique et de pierre ollaire, ainsi qu'une monnaie<sup>48</sup>.

Une panse d'amphore à *garum* de Bétique, probablement du type Dressel 7-9, des fragments de *dolium* découverts sous le sol empierré (st.18) de l'espace B2 et une panse de coupe de type Drack 21 (TSD) récoltée sous la démolition du mur M15 sont les seuls éléments datant du premier état de construction qui est de ce fait antérieur au début du 2<sup>e</sup> siècle.

Le deuxième état de construction livre dans le corps de bâtiment sud une monnaie de Constantin II (337-340), découverte dans le local B2, sous la démolition du mur M1E, en compagnie d'une sigillée africaine probablement du type Hayes 61 et d'un bord de coupe Lamboglia 1/3 en céramique à revêtement argileux. Cet ensemble auquel il faut rajouter une autre céramique africaine prise sur le niveau de marche du local C, démontre que le bâtiment n'est pas abandonné avant le milieu du 4<sup>e</sup> siècle.

Le bâtiment nord livre des éléments de datation encore plus tardifs. Un petit ensemble de tessons, récolté sur les niveaux empierrés (st.9) le long du mur M5, ainsi que dans le remplissage du trou de poteau st.8, présente un faciès similaire au comblement du bâtiment semi-enterré st.20 (voir Fig. 19, F). Constitué d'amphores africaines, de céramiques à revêtement argileux (pot à cordon et diverses coupes), d'un mortier à glaçure plombifère, de pots à cuire en pâte claire et de fragments de verre, ce mobilier date du 5<sup>e</sup> siècle.

Ce faible matériel ne permet pas de déterminer si l'un des deux corps de bâtiment survit à l'autre. Il rend toutefois plausible une contemporanéité entre ces édifices et les structures dégagées lors des fouilles de « Sous-le-Scex est », notamment le bâtiment semi-enterré (st.20).

Un bord de plat à engobe interne et une écuelle indigène, du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. ou du début du 1<sup>er</sup> siècle, provenant tous deux des niveaux antérieurs au chantier des édifices analysés dans cette étude, sont les objets les plus anciens découverts sur la fouille.

La fonction des corps de bâtiment demeure d'une interprétation délicate faute d'aménagements explicites. La présence d'un foyer en cuvette dans l'une des pièces ne suffit pas à reconnaître un habitat. La qualité des constructions évoque plutôt des communs ou les annexes d'un bâtiment principal. Les sols sont tous constitués de terre battue sur radier, les murs sont d'apparence fragile et relativement peu soignée, enfin, la toiture est sans doute composée de matériaux légers car la démolition ne livre que peu de fragments de tuile.

La relation de ces constructions avec les découvertes de R. Degen faites trente ans auparavant n'est pas clairement établie. Les murs les plus proches de chacune des fouilles se situent à moins de 10 m les uns des autres et ont la même orientation. Néanmoins, on note une différence assez nette dans leur mise en œuvre. Contrairement aux murs de « La Rochelle », ceux découverts en 1957 sont de grande qualité (petits moellons enrobés dans un abondant mortier), un édifice thermal nécessitant des aménagements soignés (bassin, hypocauste). La datation proposée pour chaque corps de bâtiment pose également problème. Sur la base plutôt subjective de la qualité et l'aspect général des murs, R. Degen date les thermes dans la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle. Toutefois, la découverte d'un bord de mortier à collerette du 2<sup>e</sup> siècle souligne sa durée d'utilisation : il est de ce fait au moins contemporain du premier état de construction du bâtiment de « La Rochelle », dont le mur M15S prolonge l'alignement du mur nord du local L2 (*frigidarium*) des thermes. La question de savoir si les thermes sont abandonnés lors de la reconstruction du complexe de « La Rochelle » ou si leur fonctionnement perdure, reste ouverte.

<sup>47</sup> De tels aménagements sont attestés dans le quartier canonial de la cathédrale de Genève au cours des 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> siècles : BONNET 2012, p 187 et fig.91.

<sup>48</sup> Inventaire du mobilier céramique déposé auprès de l'Archéologie cantonale (Sion). Détermination M.-A. Haldimann.

